



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**Agence comptable**

## Désignation des représentants et mandataires

Je soussigné, Hervé CHAZEAU, administrateur général des finances publiques, agent comptable de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment son article 16 ;
- Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2017 portant nomination de l'agent comptable de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;
- Vu la décision du 26 janvier 2018 désignant les mandataires de l'Agent comptable de FranceAgriMer ;

**DECIDE :**

### Article 1<sup>er</sup>

#### Service Visa des interventions

L'article 10 de la décision du 26 janvier 2018, susvisée est ainsi complété :

«Mandat est également donné à Mme Madeleine RICHARD, agente contractuelle, à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Visa des aides à la promotion et autres interventions nationales et européennes.»

## Dispositions finales

### Article 2

Un spécimen de la signature du mandataire désigné par la présente décision figure en annexe.

Fait à Montreuil, le 19 juin 2018,

L'Administrateur général  
des finances publiques,  
Agent comptable,

Hervé CHAZEAU

### ANNEXE SPECIMEN DE SIGNATURE

Madeleine RICHARD